tout seul, nous pouvons, mes chers amis, le réaliser ensemble, si vous vous rapprochez les uns des autres, si vous oubliez, pour un temps assez long, vos querelles de partis, si vous vous unissez sans arrière-pensée, si vous marchez coude à coude, avec la foi dans le succès final, comme nos soldats ont fait à la Marne, au début de la grande guerre.

La victoire de la Marne, au mois de septembre 1914, fut le grand redressement militaire, le prélude impressionnant et décisif de la victoire finale. Il y a aujourd'hui un redressement d'une autre nature à faire, mais non moins indispensable, une autre victoire de la Marne à gagner pour relever magnifiquement notre situation financière et faire front à toutes nos autres difficultés. Si nous demeurons unis nous réussirons.

La monde qui vous observe, à cette heure, pourra se rendre compte encore une fois que la France c'est sauvée elle-même.

LETTRE DE BRUXELLES

La révision des traités et la Belgique

(De notre correspondant particulier)

BRUXELLES, 24 MARS 1934.

Les déclarations de M. de Broqueville et de M. Hymans qui ont causé tant d'émoi, n'ont pas rencontré d'opposition sérieuse sur les bancs de la majorité. L'Extrême-gauche continue naturellement son opposition systématique au Gouvernement. Mais, en fait, elle est très divisée sur les solutions pratiques à donner aux problèmes soulevés par l'Allemagne. En tout état de cause, elle ne cache pas qu'il est impossible, hélas, d'empêcher le Reich de s'armer, à moins de lui déclarer la guerre.

M. Carton de Wiart, ancien ministre, et délégué permanent de la Belgique à Genève, trouve l'origine de la tension actuelle, dans l'abandon imprudent autant qu'inutile, en 1927, du contrôle intérallié garanti par le traité de Versailles. Pour lui, comme pour M. de Dorlodot, dont l'intervention au Sénat fut, ces derniers temps, sensationnelle, l'erreur c'est qu'alors « sous prétexte de la signature du plan Young, nous avons non seulement renoncé à prolonger l'occupation de la Rhénanie jusqu'en 1935, ce qui pouvait se justifier, mais nous avons bénévolement renoncé à un contrôle comportant la démilitarisation de la rive gauche du Rhin. »

Mais constater le mal n'est pas le guérir? Que pense M. Carton de Wiart, à ce propos : « Nous touchons, a-t-il déclaré à LA FLANDRE LIBÉRALE, *au délicat problème de la révision des traités. Il est certain que la question de la révision peut se poser. C'est correct. Le Pacte de la Société des Nations l'a prévue. Je vais même jusqu'à dire qu'on n'éviterait pas que cette question soit posée, un jour ou l'autre. Mais il vaut mieux qu'elle le soit sous une forme loyale et non par des manœuvres obliques. »*

M. Carton de Wiart est pour le maintien de l'équilibre européen: la Belgique doit poursuivre une politique de conciliation entre les grandes puissances. La Société des Nations reste une grande garantie pour les petits Etats et que la Belgique doit la défendre de toutes ses forces. M. Carton de Wiart, enfin, souhaite voir exister un esprit d'entente internationale entre les hommes de bonne volonté.

Interrogé sur « les garanties compensatoires » que le Gouvernement et le pays ont en droit de demander en vue de renforcer notre sécurité affaiblie par le réarmement de l'Allemagne, notamment par la garantie anglaise, M. Carton de Wiart a répondu : « Cette garantie serait extrêmement souhaitable. Mais je ne crois pas que les Anglais aillent plus loin qu'ils n'ont été à Locarno, où ils ont pris des engagements qu'ils sont du reste résolus à tenir. Ce n'est en tous cas pas de M. Mac Donald qu'on peut espérer une telle garantie. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne doive pas tout tenter pour l'obtenir. »

Nous citons, à titre documentaire, cette opinion vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Angleterre. Le fait que M. Carton de Wiart représente la Belgique à Genève permet de trouver dans sa déclaration, une idée des thèses qu'il défendra à la S.D.N.

S...

LES CONVOCATIONS DE RÉSERVISTES EN 1934

Paris, 24 mars. — Le Ministère de la Guerre va convoquer, en 1934, un plus grand nombre de réservistes que les années précédentes.

En plus des officiers, sous-officiers et hommes de troupe appartenant à la première réserve, appelés normalement à effectuer, en application de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement, leur première période d'exercice, beaucoup de réservistes qui ont déjà effectué, ces années dernières, leur première période, seront invités à effectuer leur seconde période.

Cette seconde période d'exercice, d'ailleurs prévue par la loi sur le recrutement, ne pouvait être fixée que par la loi de finances.

Le Gouvernement ayant décidé de convoquer, cette année, les réservistes pour leur deuxième période, les dispositions suivantes ont été prévues, conformément à la loi du 31 mars 1928 par l'article 49 du budget général : « En vue de réaliser un premier essai de convocation de réservistes par unités constituées, le ministre de la Guerre est autorisé à convoquer, en 1934, pour leur deuxième période d'exercice de la première réserve, les réservistes affectés aux unités qui seront formées. La durée de cet appel sera, à titre exceptionnel, uniformément de quinze jours pour tous les réservistes convoqués à cet effet. »

Pourquoi convoquer ces réservistes ?

Le ministre de la Guerre a voulu que les cadres et les hommes de notre première réserve soient, cette année, incorporés dans des « unités constituées » telles qu'elles le seraient en cas de mobilisation générale.

M. von Papen sera-t-il nommé ambassadeur à Rome ?

Berlin, 24 mars. — Le bruit circule dans les milieux diplomatiques berlinois — et il faut le reproduire sous les réserves d'usage — d'une désignation probable du vice-chancelier von Papen au poste d'ambassadeur à Rome.

Les résultats de notre concours de la Plus Jolie Vedette

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

— La vedette, c'est moi qui l'ai choisie, intervient Mme Dubois, parce que partout on disait : « Ce sera Suzy Vernon », Mais la seconde, Marcella Chantal, est mon artiste préférée et je l'ai toujours beaucoup admirée chaque fois que je la voyais à l'écran.

— Et ces 32.500 francs, M. Dubois, qu'allez-vous en faire?

— Je vais les mettre à la Caisse d'épargne ou en banque. D'ailleurs, cette somme nous fera du bien, beaucoup de bien. En effet, je n'ai jamais eu beaucoup de chance dans mes affaires. Après avoir été marchand de légumes rue Decrème, à Roubaix, j'ai tenu un café rue du Collège et voilà cinq ans que j'habite rue du Pont-de-Neuville. J'avais repris ici une clientèle de marchand de lait et, finalement, je me suis mis charretier. J'ai été chômeur pendant trois mois et maintenant, je suis homme de peine à la Maison Leplat, rue du Gaînes...

Tout cela nous fut conté avec simplicité. Les visages rayonnaient, mais par une sorte de pudeur, les propos ne témoignaient d'aucune exaltation...

M. Jacques Demey, rédacteur en chef de « Journal de Roubaix », au nom de Mme Reboux, félicita les heureux gagnants. Il lui était d'autant plus agréable d'avoir à le faire que la famille Dubois est particulièrement méritante : foyer ouvrier qui éleva trois enfants, dont l'un est décédé et qui se trouve dans une situation où l'on trouve particulièrement précieuse une aubaine comme celle de ce jour.

Enfin, c'est bien une famille de chez nous et qui a toutes les qualités du terroir. M. Dubois est né à Wattrelos ; sa femme, née Joséphine Guerembyck, est de Roubaix ; le fils aîné enfin, est tisserand chez MM. Leroux frères.

Puis, derrière la maison où dans la basse-cour s'agitent poules et pigeons, notre photographie fixa sur la plaque sensible les mines réjouies des membres de cette famille comblée.

Un dernier « au revoir » et nous quittons la maisonnée...

Une dernière phrase nous revient à l'esprit tandis que du porta en porte des voisines se détachent des groupes pour colporter la nouvelle qui se propage depuis notre arrivée dans le quartier, cette phrase résume toute la sagesse de M. Victor Dubois : « Attendons que les « voules soient levées »... nous avait il dit lorsqu'on lui demandait ce qu'il ferait de son argent, du même ton qu'il aurait dit : « A chaque jour suffit sa peine ».

Chez Mme Dehooghe 7, rue Marceau à Roubaix

Nous prenons goût à notre mission. C'est si gai de voir mettre la gaieté autour de soi. Quand on pousse l'huis d'une porte on a l'impression de faire entrer tant de bonheur ! Nous repartons pour la seconde étape de ce voyage...

Il faut maintenant porter l'heureuse nouvelle à la Roubaisienne qui partage avec M. et Mme Dubois, l'heureux privilège du remporter le premier prix de notre concours.

C'est en plein cœur d'un quartier populeux de notre ville, le quartier du Pile que nous nous dirigeons. Et par les méandres des rues, nous voici arrivés rue Marceau.

Tristes d'aspect, les murs de la maison portant le numéro 7 ont toutes les souillures du temps et des fumées crachées par les hautes cheminées des usines.

— Tant mieux, pensâmes-nous, là aussi, le premier prix sera la bienvenu.

Et nous frappons.

La porte s'entr'ouvre... une tête paraît...

— Mlle Clotilde Broux, s'il vous plaît ?

— C'est moi, Monsieur...

Clotilde Broux est le nom de jeune fille de Mme Dehooghe. C'est donc la gagnante elle-même qui est venue nous ouvrir...

— Nous venons de la part du « Journal de Roubaix ». La jeune femme pâlit...

— Nous avons le plaisir, madame, de vous annoncer...

Soit la phrase que nous avons déjà prononcée une heure plus tôt.

— Mon cœur bat vite, monsieur! fut tout ce que put répondre sur-le-champ Mme Dehooghe.

Sa sœur, Blanche, venait de paraître. Entendant la nouvelle, elle monte au premier étage où M. Dehooghe fait une « sieste de semaine anglaise »... Puis elle redescend à la cuisine où le vieux papa s'habillait pour prendre son poste de veilleur de nuit chez Motte et Marquette, rue du Moulin.

Bientôt, le jeune frère, âgé de dix-huit ans, débouche de l'arrière-cuisine... Devant tout ce monde, un doute nous prend...

— Vous avez fait le concours en participation?

— Non, non, rétorque vivement Mme Dehooghe, c'est moi qui ai fait celui dont la réponse est la bonne. Tous les autres membres de ma famille l'ont fait aussi, mais regardez leurs réponses...

En effet, nous prenons connaissance des réponses que le père, le mari, le frère et la sœur ont envoyées...

La « bonne » est celle de Mme Dehooghe.

Ils sont lecteurs du « Journal de Roubaix » depuis toujours, mais ils ont acheté chaque jour quatre journaux supplémentaires livrés par notre porteuse de la rue Lalande, pour tenter le chance de plusieurs côtés à la fois.

Le vieux papa n'en revient pas :

— Est-ce possible répète-t-il tout le temps, est-ce possible !

Détail curieux, Mme Dehooghe, pour composer le chiffre du nombre des réponses s'est inspirée, elle aussi, de dates...

C'est ainsi que s'étant mariée le 28 avril 1928 elle a tout uniment répondu par le chiffre 28.228.

— Ah ! soupire-t-elle, c'est la première fois que la chance me sourie !

Elle laisse transparaître une joie intense, mais, chose touchante, tout le monde dans cette famille unie, qui vit sous le même toit, y participe au même degré, bien qu'il n'y ait qu'une gagnante...

Le mari, Auguste Dehooghe, qui est tourneur dans une usine métallurgique déclare :

— J'espère que « comme ça » ma femme ne travaillera plus. Elle est doublement dans une retorderie.

— Et les vedettes, comment les avez-vous choisies ?

— Je me suis basée sur les opinions du plus grand nombre.

Nous acceptons alors une coupe de champagne, manifestation de la joie répandue dans cet intérieur de modestes travailleurs.

— Et qu'allez-vous faire des 32.500 francs...

— Nous allons organiser notre vie de façon un peu plus agréable, nous répond le mari, et peut-être qu'un jour nous pourrons songer à nous établir...

Etcoutons maintenant le vieux papa qui répète à satiété :

— C'que j'suis content ! Ça me fait plaisir pour eux et pour nous. J'ai autant de malheurs dans ma vie : Mon commerce de charbon que je n'ai pu reprendre après l'occupation ; la mort de ma femme ; de mon fils tué à la guerre...

Il ne peut cacher son émotion... Mais bien vite, il sèchera ses larmes, des larmes de joie, avant qu'opère notre photographe.

Veut-on encore des détails sur cette famille qui mérite hautement que le sort lui ait souri.

La famille a compté six enfants : l'on fut tué à la guerre ; deux autres sont mariés et pères de famille. Tous occupent des situations modestes et travaillent de leurs mains. Mme Dehooghe, âgée de 35 ans, est l'aînée et... la gagnante.

Ils ont tous beaucoup de soins pour leur vieux papa et nous sommes bien sûrs que leur vie commune à tous sera encore resserrée par le bon joyeux dont nous leur avons fait part.

— On fêtera cet événement à mon dîner d'anniversaire, conclut Blanche, qui a 24 ans.

Après les dernières félicitations et les derniers vœux de M. Jacques Demey, nous prenons congé des heureux habitants de la petite maison de la rue Marceau...

Au dehors, la nouvelle est déjà commentée ferme... M. Dehooghe l'avait, tout à l'heure claironnée aux voisins.

***

Un entretien avec Suzy Vernon l'élue du concours du « Journal de Roubaix »

Nous publierons lundi matin le compte-rendu d'un entretien que Suzy Vernon, la charmante élue du Concours de la plus jolie vedette, a bien voulu accorder chez elle, à Paris, à l'envoyé du *Journal de Roubaix*.

LA COMPRESSION DES DÉPENSES

Paris, 24 mars. — C'est incessamment que M. Germain-Martin doit commencer avec chaque ministre, des conversations importantes, afin de rechercher avec eux le maximum de compressions qui peut être réalisé dans chaque département ministériel.

M. Germain-Martin va s'entretenir d'abord avec M. Marquet, ministre du Travail.

Le ministre des Finances réclamera sûrement des assurances sociales une économie qui n'est pas inférieure à cinq cents millions, par la suppression de la subvention de l'Etat à la caisse de garantie.

M. Marquet, qui entend, après trois années d'expérience, rechercher les améliorations qui doivent être apportées au régime de cette loi, suggère une modification établie sur une toute autre conception. Selon le ministre du Travail, les assurances sociales ne doivent pas permettre une immobilisation des capitaux d'une volume démesuré.

Pour ce qui concerne les autres décrets d'économies, on envisagerait un prélèvement sur les traitements des fonctionnaires de 5 à 8 p. 100, sans exonération à la base et qui serait substitué aux mesures actuelles. Cette compression s'appliquerait aussi aux pensions civiles et militaires, à l'exclusion des pensions de guerre.

D'autre part, la suppression des abus résultant de la pléthore en personnel dans certaines administrations, provoquerait la mise à la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires qui recevraient à titre d'indemnité, une pension s'élevant à 60 p. 100 du traitement au lieu de 50 p. 100.

Germaine Huot, accusée d'avoir tué le préfet Causeret, comparaîtra lundi devant le jury de la Seine

Paris, 24 mars. — C'est lundi 26 mars que sera jugée, devant les Assises de la Seine, Germaine Huot, dite Germaine d'Aspiemont, née à Paris, le 9 novembre 1888 et accusée d'avoir, le 7 mars 1933, vers une heure et demie de l'après-midi — il y a donc un peu plus d'un an — tué d'un coup de pistolet, dans l'appartement qu'elle occupait, avenue du Parc Monceau, M. Jean Causeret, préfet des Bouches-du-Rhône.

Le drame fit grand bruit à l'époque et tout de suite plusieurs versions circulèrent.

L'accusation maintient que le mobile du meurtre n'est pas la jalousie, ni la conséquence d'un accident, mais bien que Mme Germaine Huot a tiré sur M. Jean Causeret parce que celui-ci voulait la quitter.

— L'Association Internationale des Automobiles-Clubs nouveaux communique la note suivante : Le Grand Prix de Dinan (France) inscrit au calendrier sportif international 1934 en date des 20 et 21 mai 1934, n'aura pas lieu.

— A la sortie du Lycée Charlemagne, à Paris, des bagarres assez graves se sont produites entre distributeurs de tracts politiques et lycéens. Les manifestants ont été dispersés par la police.

— L'aviatrice Maryse Hilsz est arrivée à Dakar, après avoir effectué le trajet Gao-Dakar sous le même toit, y participe au même

ON A DÉCOUVERT A LONDRES DES BIJOUX RETIRÉS DU CRÉDIT MUNICIPAL DE BAYONNE

Paris, 24 mars. — La Sûreté générale fait savoir que le commissaire Pendepièce a trouvé, à Londres, les fameux bijoux que Stavisky et ses complices avaient retirés du Crédit municipal de Bayonne. Ces bijoux, dont la liste sera communiquée ultérieurement, représentent une valeur globale de 7.000 livres.

C'est à la suite d'indications très précises, que la Sûreté était avisée, il y a quelques jours, que le célèbre établissement londonien Sutton, qui consent des prêts sur gage comme nos Monts-de-Piété, conservait en dépôt la majeure partie des bijoux de Bayonne.

Le commissaire Pendepièce, qui consacre toute son activité depuis plusieurs semaines à la recherche de ces bijoux, se rendit aussitôt au Parquet où M. Ordonneau lui délivra une commission rogatoire pour se livrer à des investigations à Londres.

Grâce aux facilités qui lui furent accordées par les autorités anglaises, M. Pendepièce ne devait pas tarder à se rendre compte que les bijoux déposés au Crédit Satten étaient bien ceux que la Sûreté recherchait depuis le début du scandale Stavisky.

L'enquête a établi qu'ils avaient été engagés par plusieurs personnes qui, sous des noms d'emprunt et en plusieurs fois, avaient obtenu des avances dont le total s'élève à 8.000 livres.

Un des directeurs de la maison de prêts sur gages du West-End où les bijoux avaient été déposés, a donné les précisions suivantes :

—Il est exact que j'ai en ma possession certains articles de bijouterie qui semblent n'être pas sans rapport avec l'affaire Stavisky.

» Il y a quelques jours, je reçus la visite de quelques inspecteurs de Scotland Yard. Ils me demandèrent si j'avais en ma possession certains articles de bijouterie dont ils me donnèrent le détail. Je leur déclarai que j'avais, dans mon coffre-fort, des articles correspondant à la description qu'ils en faisaient, je les montrai aux inspecteurs et pour autant que je crois, ils ont été identifiés comme ayant un rapport avec l'affaire Stavisky.

» Leur valeur totale est d'environ 7.000 livres sterling. Les articles en question consistent en colliers, broches et en une rivière de diamants, qui me paraît être le plus précieux de tous ces objets. Ils sont tombés en ma possession vers la fin de l'année passée, je ne me rappelle pas exactement la date, mais c'était en décembre.

» En premier lieu, ces bijoux ont été mis en gage. En deuxième lieu, ils m'ont été vendus. Je n'avais pas la moindre idée qu'il y eut là un rapport quelconque avec l'affaire Stavisky. C'était pour moi une opération parfaitement normale et il n'y avait rien qui fût pour moi une raison de me rappeler les détails de l'opération. »

La Sûreté générale précise qu'il n'est pas légalement possible, en Angleterre, de saisir ou de mettre sous scellés des bijoux provenant d'un délit commis en France, par des Français. Les bijoux découverts feront seulement l'objet d'une procédure aux fins d'identification. Ce n'est qu'après cette formalité que seront engagées, par voie diplomatique, des démarches en vue d'une récupération incertaine.

On va identifier les recéleurs

Parmi les bénéficiaires de ces avances, on avait cru reconnaître Mme Romagnino. Convoquée au Parquet de la Seine, la femme de l'inculpé a fourni un alibi qui semblerait la mettre hors de cause. La Sûreté possède, à l'heure actuelle, certains éléments qui lui permettront d'identifier rapidement les mystérieux recéleurs.

Le commissaire Pendepièce, qui a reçu les félicitations de ses chefs pour la promptitude avec laquelle il a mené son enquête, s'est mis aussitôt en devoir de mettre la main sur les complices de l'escroc. Cette nouvelle tâche va vraisemblablement le retenir plusieurs jours encore en Angleterre, cependant que ses collaborateurs de la rue des Saussaies poursuivent leurs recherches à Paris.

L'enquête vient donc de faire un nouveau pas dont l'importance récompense les efforts des policiers qui ont reçu la difficile mission de faire la lumière sur les multiples affaires Stavisky.

Le général Bardi de Fourtou est rayé des cadres de l'armée

Paris, 24 mars. — Le maréchal Pétain, ministre de la Guerre, fait connaître que M. Bardi de Fourtou, ex-général de brigade, qui avait été inculpé de trafic d'influence, a été rayé des cadres de l'armée.

Une lettre de Mme Galmot à M. Philippe Henriot

La lettre suivante a été adressée à M. Philippe Henriot par la veuve de Jean Galmot :

« Dans ma retraite de province, où me retient depuis des années la maladie de mon fils, m'est parvenu l'écho des révélations que vous avez faites hier devant la Commission d'enquête.

« Seule, pendant des mois, j'ai lutté pour défendre la mémoire de Jean Galmot et faire rendre justice. Hélas ! je me suis heurtée à une puissante et inflexible volonté de sceller à jamais, sur la tombe de celui qui fut le compagnon de ma vie, la lourde dalle du silence. Dans cette lutte inégale, je ne pouvais que succomber. Je ne réussis qu'à faire écarter par le juge l'absurde thèse du suicide, si chère à certains.

« Désespérant de la justice de mon pays et avant épuisé tout ce que j'avais de courage et d'énergie, je n'étais plus qu'une malheureuse femme qui ne vivait que pour adoucir les dernières années d'un enfant malade, si malade.

« Et voilà que vos révélations viennent réveiller le silence que l'on avait fait sur la mort de mon mari.

» Vous comprendrez facilement l'émotion que j'en éprouve, car j'ai toujours gardé l'espoir qu'un jour finirait par éclater la vérité sur la mystérieuse et dramatique fin de Jean Galmot. Ce moment est-il enfin venu. Laissez-moi l'espérer, M. le député, et laissez-moi aussi vous donner l'assurance que je suis, pour ma part, disposée à reprendre la lutte si des moyens nouveaux me le permettent.

« J'attends, le cœur angoissé, mais avec confiance, les événements qui vont suivre.

» Sans vous connaître, j'ai tenu cependant à me confier à vous et à vous dire la confiance que je mets dans votre intervention courageuse qui ne pourra dévier du but qu'elle s'est assigné : la justice.

» Je vous prie, etc... »

Mme Stavisky confrontée avec Romagnino et M. Aymard

Paris, 24 mars. — Mme Stavisky a été confrontée samedi après-midi avec Romagnino et Camille Aymard, au sujet du talon de chèque de 300.000 francs portant l'indication C... A... Tardi... Elle a dit qu'elle ne pouvait déchiffrer, de façon nette, le premier mot. Elle a ajouté que les relations de Camille Aymard et de son mari ne lui paraissaient pas légitimer une semblable remise de fonds. Par contre, Romagnino a déclaré que Aymard avait touché de la main à la main, certaines sommes de Stavisky. Il a ajouté qu'il avait vu plusieurs fois Camille Aymard avec l'escroc. M. Aymard s'est défendu avec véhémence contre la première de ces accusations.

Mme Stavisky a été interrogée sur ses relations avec Jean Galmot : elle a expliqué qu'après son arrestation à Merly-le-Roy, son mari lui a dit de réclamer de l'argent à Galmot qui lui devait une forte somme, mais ce dernier refusa. Au sujet de la lettre de Stavisky dans laquelle il exhale ses projets de vengeance contre le député de la Guyanne, Mme Stavisky explique le nom du destinataire. M. Brouilbet ne lui dit rien. Mais le juge l'ayant fait venir, elle déclare l'avoir vu deux ou trois fois avec son mari.

Un mandat d'arrêt contre Hainnaux, dit « Jo les cheveux blancs »

Paris, 24 mars. — Samedi après-midi, M. Ordonneau, juge d'instruction, a lancé un mandat d'arrêt, pour recel, dans l'affaire Stavisky, contre Hainnaux dit « Jo les cheveux blancs ». On sait que c'est cet individu qui a remis les talons de chèques à l'inspecteur Bonny de la Sûreté générale. Le nouvel inculpé demeurait 8, rue du Dôme, à l'Hôtel de Chartres. Au reçu de ce mandat, les inspecteurs de la police judiciaire se sont rendus à cette adresse d'où Hainnaux était parti une demi-heure auparavant.

La police a envoyé à toutes les gendarmeries et aux postes frontières le signalement de Hainnaux, né le 27 avril 1895, à Boulogne-sur-Seine. Voici son signalement : taille, 1 m. 65 ; cheveux grisonnants, figure pleine, pas de moustache, son court, de mise élégante, vêtements gris foncé.

L'EXHUMATION DU CORPS DE STAVISKY

Chamonix, 24 mars. — On s'attendait à ce que l'exhumation du corps de Stavisky, enterré dans un coin discret, du cimetière de Chamonix, ait lieu au cours de la nuit.

Les opérations d'exhumation ont eu lieu samedi matin. L'ordre a été donné de hisser la bière, qui a été déposée sur un traîneau et amenée à l'entrée du cimetière où un fourgon des pompes funèbres, encadré de gendarmes, l'a dirigée sur la morgue de l'hôpital où devaient avoir lieu les opérations de reconnaissance.

L'ouverture du cercueil de l'escroc a eu lieu, vers 14 h. 30, en présence du Parquet et du docteur Griffas, médecin légiste près le Parquet de Bonneville, qui fit la première autopsie et les docteurs Jamin et Agnel. L'enveloppe de plomb a été ouverte à son tour et le linceul écarté le corps de Stavisky, qui était en parfait état de conservation est apparu la tête entourée d'un pansement. Le docteur Griffas, les mains protégées par des gants de caoutchouc et s'aidant d'une pince chirurgicale, a découvert la poitrine, afin de montrer aux assistants qu'elle ne présentait aucune trace de blessure.

Le cercueil a été alors refermé. Il sera conduit à la gare de Chamonix pour être déposé dans un fourgon qui sera accroché au train de Paris quittant la gare du Fayet-Saint-Gervaise vers 18 h. L'arrivée à Paris est prévue pour dimanche à 7 h. à la gare de Lyon. Le corps sera accompagné de quatre gendarmes.

Le Jugement du procès Stavisky aux dix-neuf remises

Paris, 24 mars. — La 13me Chambre correctionnelle a rendu son jugement dans le procès aux 19 remises, où ne se trouvait plus qu'un seul accusé, Paul Comby, inculpé pour recel.

Dans un jugement motivé, la 13me Chambre a condamné Paul Comby, en raison de sa mauvaise foi, à deux ans de prison.

L'agent de change M. de Laforcade, partie civile, a obtenu une somme de 519.365 francs à titre de restitution.

M. Léon Bocquet, rédacteur principal au ministère de l'Intérieur, est nommé chevalier de la Légion d'honneur

Nous relevons avec un vif plaisir dans la récente promotion de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Intérieur, le nom de M. Léon Bocquet, rédacteur principal au ministère de l'Intérieur.

M. Léon Bocquet, ancien collaborateur du *Journal de Roubaix*, est un lettré et un poète trop connu pour que nous le présentions à nos lecteurs.

Il est, entre autres, l'auteur de « Flandre » ; « Cygnes noirs » ; « Branches lourdes », etc...

A ce compatriote, grand animateur des Lettres françaises, nous présentons nos vives félicitations.

— Samedi matin eut eu lieu, à Huê, les cérémonies d'investiture de la jeune impératrice d'Annam, qui se sont déroulées, suivant les rites traditionnels, dans le décor imposant des vieux palais.

— De Tokio : On estime à plus de 1.200 le nombre des victimes qui ont péri au cours du incendie de Hakodate. Les dégâts atteignent 110 millions de yens.

M. Guillon, préfet du Nord, rend visite à M. Thaume consul général de Belgique

(Photo du J. de Rx.)

Du gauche à droite : MM. GUILLON, préfet ; THAUME, consul général de Belgique ; VERLOMME, secrétaire général de la préfecture.

Continuant ces visites, M. Guillon, préfet du Nord, accompagné de M. Verlomme, secrétaire général de la Préfecture, est venu à Tourcoing, où il a pris contact avec M. Thaume, consul général de Belgique. A la suite de cette visite, toute de courtoisie, M. Guillon et M. Thaume, très aimablement, ont bien voulu poser devant l'objectif de notre reporter.

L'affaire d'espionnage

Paris, 24 mars. — Après la période fiévreuse des arrestations et des perquisitions, on va procéder à des interrogatoires et à des confrontations.

— Aucune nouvelle arrestation en vue dans cette affaire, déclare-t-on au Palais.

Mais, du côté de la police, c'est un autre son de cloche et l'on annonce un rebondissement prochain de l'affaire.

Le rebondissement prochain de l'affaire ne serait-il pas la liaison de la vaste organisation d'espionnage avec le scandale Stavisky.

On apprend des détails sensationnels... Stavisky, commanditaire tout puissant de la Société des « Amis de la Tour », — malgré le Conseil de direction du poste F. L., — faisait diffuser de singulières nouvelles. Le 28 avril 1927, M. Darru, commissaire spécial de la police à la Bourse de Paris, se plaignait des campagnes tendancieuses provoquées par l'escroc contre le franc. Son rôle ne fut pas étranger au recul qui se produisit à la séance du 27 avril. On peut d'ailleurs s'étonner de ce que le rapport Darru n'ait pas été communiqué à la Commission d'enquête.

Et M. Robert Bouchard déclare dans notre confrère *Excelsior* :

— Le commissaire Darru ajoutait que le speaker qui portait la responsabilité de ces nouvelles tendancieuses était M. André Honoré et que ce même poste de la Tour Eiffel avait récemment prôné de façon suspecte « les avantages de l'augmentation de capital de la Société des Explosifs Miléniste » (sic).

« ...A quel mobile obéissait Stavisky pour s'intéresser si particulièrement à la marche des affaires de cette Société des Explosifs « Miléniste » — un nom d'une singulière éloquence — où les intérêts étrangers demeuraient prépondérants.

« Stavisky n'avait-il pas partie liée avec les magnats des explosifs, ces « marchands de mort subite » dont la ténébreuse activité se conjugue si étroitement avec celle des services d'espionnage ?

» L'escroquerie des bons de Bayonne n'est sans doute que l'épisode infime d'un drame autrement plus vaste, autrement plus angoissant...

« Le lieutenant-colonel Dumoulin qui, pendant tant d'années, a librement vendu au plus offrant les cours confidentiels de l'Ecole de guerre réservés aux officiers supérieurs français, le plan de mobilisation industrielle de la région parisienne et bien d'autres secrets capables de mettre gravement en péril la Défense nationale, n'est devenu le collaborateur attitré du journal *La Volonté* qu'à l'arrivée de Stavisky.

« N'est-ce pas là l'autre maillon de la chaîne. »

Une impunité totale, discontinue comme celle dont a bénéficié Stavisky, ne s'explique-t-elle pas mieux par la protection occulte, mais toute puissante, de ces redoutables organismes d'espionnage, dont le notab en rupture de ceble n'était peut-être que l'un des pions lancés sur l'échiquier du monde ?

Un nouveau déplacement du commissaire spécial de Boulogne-sur-Mer

Londres, 24 mars. — Le *Daily Mail* croit savoir que M. Liger vient de quitter Londres à destination d'un port de la côte nord-est de l'Angleterre.

Le commissaire spécial de Boulogne-sur-Mer aurait en effet acquis la conviction que la vaste organisation d'espionnage dont il s'efforce de découvrir les ramifications vendait à des puissances étrangères les secrets des marines française et britannique.

Ce nouvel aspect de l'affaire expliquerait son déplacement.

Au cours d'une rixe à Honnecourt, un Polonais tue un de ses compatriotes

Vendredi, dans la soirée, à La Terrière, hameau de la commune d'Honnecourt, à 18 kilomètres de Cambrai, dans la direction de Saint-Quentin, une querelle éclatait entre deux ouvriers agricoles d'origine polonaise.

La discussion ne tarda pas à dégénérer en rixe.

A un moment donné l'un des hommes, le nommé Dulus, âgé d'une trentaine d'années, gaillard d'une force peu commune, porta à son adversaire des coups terribles d'un instrument que l'on dit être un poignon et qui détermina la mort, peu après, de son adversaire, qui décédait sans avoir repris connaissance.

Après le meurtre, Dulus, qui parle très peu le français, sauta sur une bicyclette et, la casquette enfoncée sur les yeux, prit la fuite.

Immédiatement prévenue, la gendarmerie de Marcoing, ouvrit une enquête et lança dans toutes les directions le signalement du fugitif.

Au cours de la nuit, la gendarmerie de Clary procédait à son arrestation, à Malincourt, à une dizaine de kilomètres de La Terrière.

Le Parquet de Cambrai s'est rendu samedi, à 11 h., sur les lieux du drame pour la reconstitution de la scène du meurtre.

Dernière Heure

COTONS

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	13.00	13.11	13.10	13.26
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	—.—	—.—	—.—	—.—
Avril	—.—	—.—	11.81	11.95
Mai	11.90	12.01	11.87	12.03
Juin	—.—	—.—	11.92	12.08
Juillet	12.02	12.18	12.00	12.18
Août	—.—	—.—	12.08	12.19
Septembre	—.—	—.—	12.07	12.20
Octobre	12.14	12.25	12.11	12.25
Novembre	—.—	—.—	12.18	12.32
Décembre	12.21	12.35	12.21	12.30
Janvier	12.24	12.38	12.26	12.40

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000 ; aux ports du Golfe, 11.000.

Exportations. — France et Continent, 8.000 ; Japon et Chine, 3.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 77.60 ; sur Bruxelles, 218.70 ; Esc. hors banque, 13/16 à 21/32 ; Prêt à court terme, 3/4.

New-York : Sur Paris, 6.59 6/8 ; Cbk. transf., 5.09 5/8 ; sur Bruxelles, 23.38.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 949 ; A terme : Sur mai, 152 ; juillet, 157 ; septembre, 162 ; décembre, 167 ; janvier, 168 ; mars, 172. — Ventes, 10.000 tonnes.

L'affaire de la Mutualité du Nord

L'Association des Cotonniers de la région du Nord réclame la convocation d'une assemblée générale

L'Association des cotonniers de la région du Nord nous communique la lettre qu'elle vient d'adresser à l'« Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord », boulevard Vauban, à Lille :

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous donner ci-après extrait de la délibération de notre assemblée de commission au cours de sa réunion d'hier :

« Le Conseil d'administration de l'Association des cotonniers de la région du Nord, 23, Grand'Place, Lille, ému des bruits circulant sur la gestion de l'Union départementale de sociétés de secours mutuels du Nord, bruits préjudiciables aux sociétés mutualistes, émet le vœu que les membres de l'U. D. soient convoqués d'urgence en assemblée générale et que une commission soit nommée pour que toute la lumière soit faite sur cette gestion.

« Cet extrait sera communiqué à la presse.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations sincèrement mutualistes.

« Pour le Conseil d'administration, le président : Albert Vasseur. »

Un communiqué de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels

On nous communique

La démission de M. Georges Petit, des fonctions qu'il remplissait à l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, ayant donné lieu à des interprétations erronées, le président de l'Union déclare qu'en conséquence, M. Georges Petit a définitivement cessé toute participation dans l'administration de l'Union, et qu'il quitte immédiatement l'appartement qu'il occupait à l'Hôtel de la Mutualité.

MÉDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

La médaille d'honneur en vermeil des Chemins de fer a été décernée aux agents dont les noms suivent :

MM. Amand Bonnel, caissier, à Lys-lez-Lannoy, 30 ans de services, Charles Cocquel, aide-ouvrier, à Chéreng, 30 ans de services; Auguste Defeu, ex-mécanicien de manœuvres à Tourcoing, 35 ans de services; Arthur Delannoy, aide-ouvrier à Croix, 30 ans de services; Henri Deroche, aide-ouvrier, à Anstaing, 30 ans de services; Ferdinand Duber, ouvrier, à Sainghin-en-Mélantois, 30 ans de services; Henri Dumortier, chef de gare, à Ascq, 30 ans de services; Florimond Duriboux, sous-chef de brigade d'ouvriers, à Annappes, 30 ans de services; Clovis Duvillier, chef de brigade d'ouvriers à Marcq-en-Baroeul, 30 ans de services; Paul Hurpin, sous-chef visiteur, à Wasquehal, 30 ans de services; Fernand Lamarque, chef de train, à Tourcoing, 30 ans de services; Paul Leclercq, aide-ouvrier, à Forest-sur-Marque, 30 ans de services; Louis Ledun, chef de gare à Roubaix-Wattrelos, 30 ans de services; Henri Lequenne, ex aide-ouvrier à Wasquehal, 30 ans de services; Joseph Thiepkine, mécanicien de manœuvres, à Tourcoing, 30 ans de service; Alfred Verdière, ouvrier, à Annappes, 30 ans de services.

D'autre part, la médaille des travaux électriques de Lille et de sa banlieue a été décernée à M. Louis Béquette, aide-mécanicien, demeurant à Flers-Bourg, pour trente années de services.

UNE DÉL